

## RÈGLEMENT NUMÉRO 179

Règlement numéro 179 modifiant le règlement numéro 153 constituant le comité consultatif agricole de la MRC.

ATTENDU QUE toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1) doit constituer un comité consultatif agricole conformément à l'article 148.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) ;

ATTENDU QUE la MRC a constitué un comité consultatif agricole par l'adoption du règlement numéro 153 ;

ATTENDU QUE le conseil des maires juge opportun de modifier ce règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil de la MRC de Matane le 3 juin 1998 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Linda Cormier, appuyée par Monsieur Raymond Bélanger et résolu à l'unanimité, le conseil décrète ce qui suit :

1- Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 179 modifiant le règlement numéro 153 constituant le comité consultatif agricole de la MRC».

2- Le quatrième alinéa de l'article 6 du règlement numéro 153 est abrogé et remplacé par le suivant :

«Dans le cas où un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du comité ou lorsque par son comportement, un membre nuit au bon fonctionnement du comité en usant d'intimidation, d'abus de langage ou d'abus physique, le conseil de la municipalité régionale de comté de Matane peut, à tout moment et s'il le juge nécessaire, remplacer le membre concerné pour assurer le bon fonctionnement du comité».

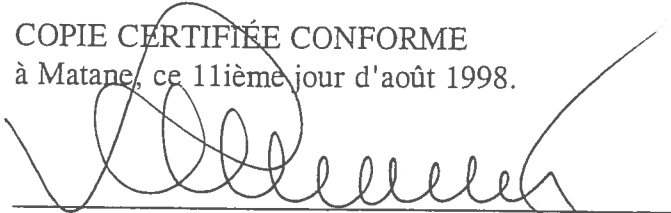
3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Nous soussignés, Maurice Gauthier, préfet et Michel Barriault, secrétaire-trésorier, certifions que le règlement numéro 179 modifiant le règlement numéro 153 constituant le comité consultatif agricole de la MRC a été adopté par le conseil des maires le 5 août 1998.

SIGNÉ : MAURICE GAUTHIER, préfet

SIGNÉ : MICHEL BARRIAULT, secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
à Matane, ce 11ième jour d'août 1998.



MICHEL BARRIAULT, secrétaire-trésorier